

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**Conseil d'établissement – Centre Marie-Médiatrice**  
**8 décembre 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice, tenue le 8 décembre à 14 h 27 par visioconférence à Montréal.

**PRÉSENTS :**

Mme Sonia Lombart	Représentante des groupes sociaux communautaires/DÉCLIC
M. Denis Carignan	Représentant des enseignants
M. Jean-Garry Saint-Jean	Représentant des enseignants/Substitut de Mme Farinoosh Ghassemi
Mme Annie Léonard	Représentante du personnel de soutien/Technicienne en éducation spécialisée
Mme Sofia Kassi	Représentante des professionnels/Conseillère en formation scolaire

**Formant quorum sous la présidence de Mme Sonia Lombart**

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

Mme Manon Moreau	Directrice du Centre Marie-Médiatrice
Mme Raymonde Pichette	Secrétaire d'école

**SONT ABSENTES :**

Mme Véronique Lalonde	Représentante des groupes socio-économique/Le PITREM
Mme Julianne Bédard-Vallée	Représentante des élèves
Mme Émilie Jane Blanchette	Représentante des élèves

## **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La présidente, Mme Sonia Lombart, déclare la réunion ouverte à 14 h 27, et ce, après avoir constaté le quorum et s'être assurée que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Sonia Lombart, présidente du Conseil d'établissement procède à la lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Denis Carignan, appuyé par Mme Annie Léonard que l'ordre du jour du 8 décembre soit adopté tel que déposé.**

**Adopté à l'unanimité (01-CE-2021-2022)**

### **ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 9 juin 2021
4. Élections
  - 4.1 Présentation des membres du C.É.
  - 4.2 Procédure d'élection
  - 4.3 Élection présidence et vice-présidence
5. Absence de conflit d'intérêts
6. Règles de régie interne
7. Calendrier des rencontres
8. Budget de fonctionnement du Conseil d'établissement
9. Budget annuel du centre
10. Répartition des montants pour les mesures dédiées
11. Plan des mesures d'urgence
12. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
13. Période de questions
14. Varia
15. Levée de la réunion

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2021**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Sonia Lombart de reporter à une prochaine rencontre l'adoption du procès-verbal du 9 juin 2021, étant donné l'absence de plusieurs participants.

### **4. ÉLECTIONS**

#### **4.1 Présentation des membres du CÉ**

Mme Sonia Lombart	Représentante des groupes sociaux communautaires/DÉCLIC
Mme Véronique Lalonde	Représentante des groupes socio-économique/Le PITREM
M. Denis Carignan	Représentant des enseignants
M. Jean-Garry Saint-Jean	Représentant des enseignants/Substitut de Mme Farinoosh Ghassemi
Mme Annie Léonard	Représentante du personnel de soutien/Technicienne en éducation spécialisée
Mme Sofia Kassi	Représentante des professionnels/Conseillère en formation scolaire

**Pour ce qui est des représentantes des élèves, une vérification sera faite afin de confirmer leur présence au Conseil d'établissement.**

**Mme Julianne Bédard-Vallée Représentante des élèves**

**Mme Emily Jane Blanchette Représentante des élèves**

Mme Manon Moreau Directrice du Centre Marie-Médiatrice

Mme Raymonde Pichette Secrétaire d'école

#### **4.2 Procédure d'élection**

Mme Sonia Lombart mentionne qu'il y a de nouvelles règles au Conseil d'établissement et des changements concernant l'ajout de parents. Mme Manon Moreau souligne que la présence des parents au Conseil d'établissement ne s'applique pas en Formation Général Adulte (FGA) et en Formation Professionnelle (FP).

#### **4.3 Élection présidence et vice-présidence**

Mme Sonia Lombart mentionne que la présidence et vice-présidence doivent être élues parmi les membres de la communauté. Donc, par procuration, Mme Véronique Lalonde soumet sa candidature comme vice-présidente et propose la candidature de Mme Sonia Lombart à titre de présidente.

Mme Sonia Lombart est réélue présidente et Mme Véronique Lalonde est réélue vice-présidente pour un mandat d'une durée d'une année. Proposé par Mme Sofia Kassi et appuyée par M. Jean-Garry Saint-Jean.

**Adopté à l'unanimité (02-CE-2021-2022)**

#### **5. ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Après vérification auprès des membres, Mme Sonia Lombart s'assure et confirme qu'il y a absence de conflit d'intérêts parmi les membres du Conseil d'établissement. Par conséquent, Mme Lombart fera une vérification auprès des avocats au niveau du partenariat impliquant des budgets. De plus, un suivi sera fait en cours d'année.

#### **6. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**

Mme Sonia Lombart passe en revue la régie interne du Conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice 2021-2022. Elle invite les membres à suivre la formation obligatoire pour tous les nouveaux membres du CÉ. De plus, elle souligne qu'en l'absence de la présidente et de la vice-présidente, le Conseil d'établissement ne peut avoir lieu.

Mme Lombart souhaite que les priorités de l'établissement pour l'année 2021-2022 soient un point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

De plus, elle mentionne qu'il serait important que le procès-verbal se retrouve sur le site du Centre Marie-Médiatrice et ce, afin que les gens soient informés.

## **7. CALENDRIER DES RENCONTRES**

Considérant que conformément à l'article 67 de la LIP, le Conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail en prévoyant au moins (5) séances.

La proposition de calendrier des rencontres du Conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice pour l'année 2021-2022 a été déposée.

<b>8 décembre</b>	<b>C.É.</b>	<b>14 h 15</b>	<b>TEAMS</b>
<b>12 janvier</b>	<b>C.É.</b>	<b>14 h 15</b>	<b>TEAMS</b>
<b>16 mars</b>	<b>C.É.</b>	<b>14 h 15</b>	<b>TEAMS</b>
<b>11 mai</b>	<b>C.É.</b>	<b>14 h 15</b>	<b>TEAMS</b>
<b>8 juin</b>	<b>C.É.</b>	<b>14 h 15</b>	<b>TEAMS</b>

Après consultation auprès des membres, il a été convenu que le calendrier soit modifié de la façon suivante :

<b>8 décembre</b>	<b>C.É.</b>	<b>14 h 15</b>	<b>TEAMS</b>
<b>19 janvier</b>	<b>C.É.</b>	<b>14 h 15</b>	<b>TEAMS</b>
<b>16 mars</b>	<b>C.É.</b>	<b>14 h 15</b>	<b>TEAMS</b>
<b>11 mai</b>	<b>C.É.</b>	<b>14 h 15</b>	<b>TEAMS</b>
<b>8 juin</b>	<b>C.É.</b>	<b>14 h 15</b>	<b>TEAMS</b>

Mme Lombart demande à ce que la transmission des documents soit faite 2 jours avant la rencontre avec tous les documents requis.

Il est proposé par Mme Sonia Lombart, appuyée par M. Denis Carignan d'adopter le calendrier tel que modifié.

**Adopté à l'unanimité (03-CE-2021-2022)**

## **8. Budget de fonctionnement du Conseil d'établissement**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte au Centre de services scolaire.

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 275, 2<sup>e</sup> paragraphe de la LIP, le Centre de services scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque Conseil d'établissement.

**CONSIDÉRANT** que le montant alloué au fonctionnement du Conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice pour l'année 2021-2022 est de 400 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Sonia Lombart QUE le montant de 400 \$ pourrait servir à la formation des membres du CÉ

**IL EST PROPOSÉ** par M. Denis Carignan QUE lors des rencontres du Conseil d'établissement en présentielles, des collations pourraient être servies et que le surplus soit offert aux étudiants.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Denis Carignan, appuyé par Mme Annie Léonard et adopté à l'unanimité d'adopter le budget du Conseil d'établissement 2021-2022 au montant de 400 \$.

**Adopté à l'unanimité (04-CE-2021-2022)**

## **9. BUDGET ANNUEL DU CENTRE MARIE-MÉDIATRICE**

Mme Manon Moreau, directrice du Centre Marie-Médiatrice dépose un tableau de la situation financière du Centre pour l'exercice 2021-2022. Le document d'information du Service des ressources financières du CSSDM est présenté et expliqué aux membres du Conseil d'établissement. Le fonds 1 est le budget régulier dont le montant est mis à la disposition du Centre et calculé selon le nombre d'élèves et où l'on retrouve les salaires des enseignants (18.5 postes enseignants) et du personnel de soutien (13.81 postes : secrétaires, TES, TOS, surveillant d'élèves, concierge et aide-concierge).

De plus, un montant est octroyé pour les perfectionnements, colloques ou formations en ligne pour les enseignants. Pour que les enseignants puissent en bénéficier, le Comité local de perfectionnement (comité formé d'enseignants et de la direction) doit donner son accord.

D'autres dépenses telles que : Les impressions, l'informatique, la messagerie et téléphonie, les frais de fonction, l'entretien ménager, l'immobilisation (mobilier) font aussi partie du fonds 1.

Le fonds 6 regroupe des mesures ministérielles. Parmi ces mesures, on y retrouve une partie du salaire du conseiller pédagogique, la formation des TIC, l'amélioration du français et un montant qui est à la disposition du Centre pour les perfectionnements.

Toujours dans le fonds 6, on y retrouve la mesure Accroche-toi à la FGA. Cette mesure paye entre autres le poste de développement personnel et social 10 heures/semaine. À cette mesure, on y ajoute le salaire de la technicienne en éducation spécialisée 4 soirs/semaine.

Le fonds 9 est un budget complémentaire où l'on retrouve les dépenses et revenus de la vente de cahiers, des agendas, des photocopies ainsi que les cartes étudiantes.

Un suivi rigoureux des dépenses est exercé par la direction du Centre, et ce, en étroite collaboration avec le Service des ressources financières.

## **10. RÉPARTITION DES MONTANTS POUR LES MESURES DÉDIÉES**

Les allocations supplémentaires au fonds 6 parmi lesquelles on retrouve entre autres les mesures : Accroche-toi à la FGA (Postes de développement personnel et social 10 heures/semaine et technicien en éducation spécialisé de jour soutien à l'élève), la compétence numérique et les sorties culturelles sont attribuées au Centre pour l'année en cours. Les allocations ne sont pas récurrentes et ne sont pas transférables à l'exception de la mesure 50767 Acquisition Combo numérique qui est reconduite et le montant disponible est d'environ 13 000 \$.

Il est proposé par Mme Annie Léonard, appuyé par Mme Sonia Lombart d'approuver la répartition des montants pour les mesures dédiées.

## **11. PLAN DES MESURES D'URGENCE**

Le plan d'évacuation est déposé et présenté aux membres du Conseil d'établissement. Mme Moreau nous fait part du plan d'évacuation et du rôle des responsables dès le déclenchement du signal d'alarme. Les personnes responsables doivent s'assurer que la sortie des élèves et du personnel soit faite d'une façon fluide et sécuritaire afin de se rendre aux points de rassemblement. Mme Moreau nous mentionne qu'au besoin, l'école Père-Marquette pourrait être un lieu d'hébergement. Aussi, Mme Moreau nous informe que lors de la journée pédagogique du 8 novembre dernier, tout le personnel était convié à une rencontre portant sur le confinement. Cette rencontre était animée par une policière de la SPVM.

Il est proposé par Mme Sonia Lombart, appuyé par M. Jean-Garry Saint-Jean d'approuver le plan des mesures d'urgence du Centre Marie-Médiatrice.

## **12. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES**

Mme Moreau nous informe que chaque année, le CSSDM doit établir un Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) en vertu de l'article 211 de la **Loi sur l'instruction publique (LIP)**. Le PTRDI doit permettre de répartir et de destiner chaque immeuble ainsi que de préparer la liste de l'ensemble des établissements du CSSDM afin de leur délivrer un acte d'établissement conforme aux ordres d'enseignement, aux lieux d'enseignement ainsi qu'à la destination des locaux. Mme Moreau mentionne qu'à l'intérieur du Centre, nous retrouvons DÉCLIC, le PITREM, l'École des Métiers du Meuble (service de garde) et Champagnat (ouvrier en entretien ménager) et que le soir et fin de semaine, il y a des locations de salles. De plus, sur le plan triennal on y retrouve le CPE La Bottine Filante qui a une location emphytéotique (type de bail fait pour une durée de plus de dix-huit ans minimum et de quatre-vingt-dix-neuf ans maximum) avec le CSSDM.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée. Par contre, il est souligné que ce point pourrait être ouvert aux élèves du Centre Marie-Médiatrice.

## **14. VARIA**

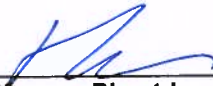
Aucun point n'est ajouté.

## **15. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 15 h 29. Proposée par Mme Sonia Lombart, appuyée par M. Jean-Garry Saint-Jean.



**Sonia Lombart, Présidente**



**Manon Moreau, Directrice**